



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2023

Compte-rendu de réunion

Présents :

Serge Fontaine, M le Maire
Florence Vilnat, 1^{er} adjoint
Eric Ader, 2^{ème} adjoint
Valérie Thinque, 3^{ème} adjoint
Laurent Chabrilat, 4^{ème} adjoint

Mmes Christine Zago
Muriel Fromanger
Aurélie Roig
Charlène Mousset

MM. Marc Andrew Gorr
Gilles Bonin
Nicolas Prud'homme
Guillaume Sauvé
Yannick Caillet

Excusés : Mme Daphné Perrot (pouvoir donné à M Yannick Caillet) et M Gilles Bonin (pouvoir donné à Mme Valérie Thinque)

Le quorum ayant été atteint a été ouvert à 19h

Secrétaire de séance : Christine Zago

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2023

POINT DEVIS ENTREPRISE GAMEL AVEC AVPHC (question à poser à Yannick CAILLET)

DÉLIBÉRATIONS

1. Vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022
2. Vote des taxes et subventions des associations
3. Vote du Budget 2023

5. COMMISSIONS

- Tirage au sort Jurés d'assises (1 personne selon arrêté DCL/BCE/2023/341 pour 2024)

6. QUESTIONS DIVERSES

7. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Monsieur Le Maire, Serge Fontaine procède à l'appel de chaque membre participant au Conseil Municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2023

Monsieur Le Maire, Serge Fontaine ne redonne pas lecture du dernier compte-rendu en date du 7 avril 2023. L'assemblée n'ayant pas de remarques ni questions, Monsieur Le Maire, Serge Fontaine propose de passer vote

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------



DÉLIBÉRATIONS

1) Vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022

Monsieur Le Maire donne la parole à Charlène MOUSSET pour la présentation du CA 2022.
Madame Charlène MOUSSET rappelle que le vote se fait par chapitre et qu'elle va énumérer ce qui a été réalisés

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses:**

Chapitre 011 : total retenu 332 298.91 euros

Chapitre 012 : total retenu 384 779.88 euros

Chapitre 65 : total retenu 129 445.96 euros

Total des dépenses de gestion courante : 846 524.75 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Chapitre 66 : total retenu 11 861.95 euros

Chapitre 67 : total retenu 0.00 euros

Total des dépenses financières : 11 861.95 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Chapitre 042 : total retenu 35 088.00 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Total des dépenses de fonctionnement : 893 474.70 euros

- **Recettes:**

Chapitre 013 : total retenu 31 158.49 euros

Chapitre 70 : total retenu 104 037.16 euros

Chapitre 73 : total retenu 645 587.00 euros

Chapitre 74 : total retenu 307 272.55 euros

Chapitre 75 : total retenu 7 160.52 euros

Total des recettes de gestion courantes : 1 095 215.72 euros

Chapitre 76 : total retenu 1.20 euros

Chapitre 77 : total retenu 1 024.10 euros

Total des recettes de fonctionnement : 1 109 241.02 euros



MAIRIE – 27120 HOULBEC-COCHEREL

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Chapitre 42: total retenu 33 372.10 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Total des recettes : 1 129 613.12 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• **Dépenses:**

Chapitre 010: total retenu 0.00 euros

Chapitre 20: total retenu 10 548.00 euros

Chapitre 204: total retenu 27 831.13 euros

Chapitre 21: total retenu 68 585.83 euros

Chapitre 23: total retenu 36 803.62 euros

Total des dépenses d'équipement : 143 768.58 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Chapitre 16: total retenu 78 992.31 euros

Total des dépenses financières: 78 992.31 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Chapitre 40: total retenu 32 139.99 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Total des dépenses d'investissement : 254 900.88 euros

• **Recettes d'investissement:**

Chapitre 13: total retenu 49 895.35 euros

Pour ce poste, on a un reste à réaliser de 20 590.10 euros qui correspond aux demandes de subvention sur différents projets (réponses reçues de la DETR)

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------



MAIRIE – 27120 HOULBEC-COCHEREL

Chapitre 10 : total retenu 39 778.54 euros

Chapitre 1068 : total retenu 162 584.00 euros

Total des recettes financières: 202 362.54 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Chapitre 040 : total retenu 35 088.00 euros

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Total des recettes :287 345.89 euros

2) Vote du montant d'Affectation de résultat soit 219 807.52 euros

Pour Rappel : Déficit reporté de section Imesüssement de Pannée antérieure :	162 584,34
Pour Rappel : Excédent reporté de section Fonctionnement de 'année antérieure :	118 552,33

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	32 445,01
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	236 138,42

Restes à réaliser

Par la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	25 334,00
En recettes pour un montant de :	20 590,10

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	134 883,23
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'affectation par ce Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	134 883,23
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	219 807,52
---	------------



Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

3) Vote subventions des associations

Avant de passer au vote du budget, Monsieur Le Maire propose de commencer par les subventions versées aux associations. Concernant les subventions, le budget global est de 10.000 euros.

Yannick CAILLET demande à avoir le rappel du budget précédent.

2022	
Organismes	Montant
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 100 €
AVP HC	1 500 €
COMITE DES FETES DE HOULBEC-COCHEREL	5 000 €
L'ART S'INVITE AU VERGER	600 €
KARATE CLUB PACEEN	200 €
MISSION LOCALE VERNON	200 €
RUNNING EN VALLEE D'EURE 27 PACY-MENILLES	75 €
ESVE ATHLETISME PACY-MENILLES	100 €
CFA VAL DE REUIL	210 €
MFR CFA VIMOUTIERS	70 €
	11 055 €

Concernant la subvention Coopérative scolaire, Monsieur Le Maire explique que le montant attribué s'explique par le fait qu'un voyage scolaire est envisagé pour l'année prochaine et que des arrhes sont à verser cette année

Yannick CAILLET demande des clarifications concernant la baisse de la subvention AVP HC « divisée par 5 » et la subvention de l'ART S'INVITE AU VERGER

Désormais les demandes de subventions devront être justifiées par un projet et un budget associé. Ces éléments ont été reçus hier soir de la part de l'AVP HC.

Monsieur Le Maire informe que, l'année prochaine, toute demande devra être justifiée par un projet déterminé.

Prise de parole de Yannick CAILLET : « On divise par 5 la demande de subvention, premier point... On demande à l'AVP HC de domicilier l'adresse postale ailleurs qu'à la mairie et de trois, l'AVP HC a été créée par Moïse CARON, présidée aujourd'hui par moi, qui sommes de l'ancienne mandature... »



MAIRIE – 27120 HOULBEC-COCHEREL

je pense et j'en suis convaincu et je veux que ce soit inscrit au compte rendu qu'il y a peut être pas une vendetta mais un parti pris sur l'association de l'AVP HC donc très bien je prend acte. On a effectivement 11.000 euros sur le compte. 11.000 euros quand il s'agit de refaire le tombeau d'Aristide Briand....c'est beaucoup de travail ...Aujourd'hui, on va bloquer tous les projets ... »

Prise de parole d'Eric ADER : « C'est du chantage...tu es en train de nous dire, parce que tu n'es pas content, que tu vas bloquer tous les projets. Ce qu'on vous reproche c'est d'instrumentaliser cette association....11.000 euros d'excédent pour une association qui se prétend être une association de défense des vieilles pierres et qu'on voit votre politique foncière sur la Commune d'Houlbec....Aujourd'hui les associations ne sont plus des satellites de la Mairie. »

Monsieur Le Maire rappelle que l'adresse de domiciliation des associations est à la mairie mais qu'il a été demandé à l'association AVP HC de déplacer ses archives dans un autre local.

Il est proposé d'allouer les subventions aux associations ci-après et pour le montant indiqué dans le tableau

2023	
Comité des fêtes	2500
Amicale pongiste de Pacy Ménilles	50
AVPHC	300
Secours catholique Pacy sur eure	150
Banque alimentaire Evreux	150
ESVE Athlétisme	150
Collège Georges Pompidou	
Croix-rouge Gaillon	150
SPA Evreux	65
Karaté Pacy sur Eure	150
FAIE CFA Apprentissage Val de reuil	75
MFR Alternances Vimoutiers	70
Accord Eure Chorale Pacy sur eure	50
Ecole Houlbec Cocherel	5000
L'art s'invite au verger	600
Missions locales Vernon	200
Running en vallée de l'Eure	
Tennis	100
Gymnastique	100
Marche	40
Judo	100
TOTAL	10000

N'ayant pas de remarque ni de question, Monsieur Le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 12
------------	----------------	-----------



MAIRIE – 27120 HOULBEC-COCHEREL

Yannick CAILLET précise qu'il s'abstient pour deux points, pour la diminution du montant global des subventions et pour ce qui a été accordé à l'AVP HC

4) Vote des taxes locatives : TFB (Taxe foncière bâti) et la TFNB (taxe foncière non bâti)

Intervention d'Eric ADER, adjoint en charge des finances, pour nous expliquer que conformément à nos engagements pris, volonté du gel des taux de taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation.

TAXES	Taux de référence 2022	Taux de référence 2023
TFB	44.24%	45.35%
TFNB	49.04%	50.27%
TH	/	10.03%

Intervention de Madame MOUSSET et Monsieur CAILLET pour nous indiquer que ce serait une erreur de ne pas augmenter les taux car c'est un mauvais signal envoyé à l'Etat et autres organismes pour toute nouvelle demande de subvention.

N'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter les taux de référence 2023

Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 12
-------------------	-----------------------	------------------

Les taxes sont donc votées à la majorité.

NB : Abstention de M Caillet et Mmes Perrot et Mousset compte tenu des implications potentielles que cela pourrait avoir sur les subventions allouées.

5) Vote du Budget 2023

Eric ADER annonce un budget de transition

Intervention de Madame MOUSSET sur le chapitre 011 annoncé pour un montant de 578 452.076 euros qui s'étonne de ce montant élevé par rapport à l'année dernière et sur le chapitre 001 pour un montant de 130 139.33 euros et non 134 883.23 euros

Interruption de séance pour mise la modification du budget en conséquence à 20h 25

Reprise de séance à 20h 50 en l'absence de Monsieur PRUD'HOMME

Eric ADER annonce un budget modifié



MAIRIE – 27120 HOULBEC-COCHEREL

BUDGET 2023												
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES						RECETTES						
Chapitres	Libellé	Montant	Contre	Abst	pour	Chapitres	Libellé	Montant	Contre	Abst	pour	
Chap 011	Charges à caractère général	428 452,76			3	11	Chap 002	Excédent antérieur reporté	219 807,86			14
Chap 012	Charges de personnel	438 120,00			3	11	Chap 013	Atténuations de charges	10 000,00		3	11
Chap 022	Dépenses imprévues	27 220,00			3	11	Chap 042	Travaux en régie	-			
Chap 023	Virt à la section investissement	240 290,10			3	11	Chap 70	Produits des services du domaine et ventes	112 800,00		3	11
Chap 042	Opération d'ordre de transfert DAP	24 216,00				14	Chap 73	Impôts et taxes	689 154,00		3	11
Chap 65	Autres charges de gestion courante	135 000,00			3	11	Chap 74	Dotations, subventions et participations	266 037,00		3	11
Chap 66	Charges financières	11 000,00				14	Chap 75	Autres produits de gestion courante	7 000,00		3	11
Chap 67	Charges exceptionnelles	500,00			3	11	Chap 76	Produits financiers				
							Chap 77	Produits exceptionnels	-			
		1 304 798,86							1 304 798,86			
INVESTISSEMENT												
DEPENSES						RECETTES						
Chapitres	Libellé	Montant	Contre	Abst	pour	Chapitres	Libellé	Montant	Contre	Abst	pour	
Chap 001	Déficit investissement reporté	130 139,33				14	Chap 021	Virt de la section fonctionnement	240 290,10		3	
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	84 254,00				14	Chap 024	Opération d'ordre investissements	210 000,00			14
Chap 20	Immobilisations incorporelles	37 698,00			3	11	Chap 040	Opération d'ordre de transfert DAP	24 216,00			14
Chap 204	Batiments et installations	59 417,00			3	11	Chap 10	Dotations, fonds divers	176 003,00		3	11
Chap 21	Immobilisations corporelles	449 913,00			3	11	Chap 1068	Excédent réserves				
Chap 22	Immobilisations reçues en affectation						Chap 13	Subventions d'investissements	155 912,23		3	11
Chap 23	Immobilisations en cours	30 000,00			3	11	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées				14
Chap 26	Participations											
Chap 40	Travaux en régie											
Chap 020	Dépenses imprévues	15 000,00			3	11						
		806 421,33							806 421,33			
TOTAL BUDGET FONCT + INVEST		2 111 220,19					TOTAL BUDGET FONCT + INVEST		2 111 220,19			

NB : Le chapitre 001 est porté pour un montant de 130 139,33 euros déduction faite de 4 743,90 euros (reste à réaliser / chiffre indiqué par la CDL) et non 134 883,23 euros
Le budget 2023 est adopté à la majorité des membres du Conseil Municipale avec 3 abstentions.

POINT DEVIS ENTREPRISE GAMEL AVEC AVPHC

Mr Caillet explique qu'ils ont fait en juillet et août 2022 trois devis par trois sociétés pour le réaménagement du tombeau d'Aristide BRIAND. Sur le Conseil de la Sénatrice, le projet a basculé en mairie pour obtenir des subventions notamment au niveau européen et donc de nouveaux devis ont été demandés. Les architectes des Bâtiments sont intervenus dans ce dossier car c'est un domaine protégé. Suite à une réunion avec les ABF qui ont revus leur copie, un Compte-rendu fait par l'AVP HC, visible sur le site de l'association.

Un nouveau projet a été réalisé.

L'entreprise GALMEL a pu revendre les fleurs commandées sauf les rosiers blancs qui ont donc été plantés dans le cimetière. Yannick doit adresser un courrier à l'entreprise GALMEL et faire le point sur ce dossier avec la commission CIMETIERE/PATRIMOINE.

COMMISSIONS

Tirage au sort Jurés d'assises (1 personne selon arrêté DCL/BCE/2023/341 pour 2024)

Ce tirage est reporté au prochain CM

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL - Le Conseil est clôturé à 21h 11